

Le formalisme facilite-t-il la preuve ?

Par **Visiteur**, le 13/10/2012 à 22:04

Bonsoir.

Je sollicite votre aide, car je coince un peu sur une dissertation en droit des obligations intitulée "Le formalisme facilite-t-il la preuve ?".

J'ai commencé à délimiter le sujet et tenter d'en trouver l'intérêt. J'ai trouvé deux grandes parties mais je n'arrive plus à trouver quoi mettre à l'intérieur... Pouvez-vous me donner quelques pistes s'il vous plait ? Et me dire si je pars bien d'ailleurs ?

Problématique: "Peut-on prouvé plus facilement la validité d'un contrat s'il est formalisé ?"

I) Le formalisme d'un acte juridique: un principe à l'appui de la preuve

A)???

B) ???

II) Le formalisme d'un acte juridique: un principe allant parfois à l'encontre de la preuve

A)???

B)???

Merci !

Par **Camille**, le 13/10/2012 à 22:54

Bonsoir,

Pas mal comme plan, mais euh... le "formalisme" en droit des contrats, c'est quoi exactement, pour vous ?

Par **Visiteur**, le 14/10/2012 à 00:15

L'ensemble des éléments qui font toute l'authenticité de l'acte juridique, non ?
Vous avez quelques pistes à m'indiquer pour les sous parties ?

Par **Camille**, le **14/10/2012** à **10:18**

Bonjour,

[citation]L'ensemble des éléments qui font toute l'authenticité de l'acte juridique, non ?

[/citation]

Oui, admettons, mais ça reste un peu vague.

[citation]Vous avez quelques pistes à m'indiquer pour les sous parties ?[/citation]

Ben, en principe, selon la charte du forum, c'est à vous à les proposer.